

Votre organisation voudra rendre publics ses arguments qu'elle oppose aux groupes contraires. Ceci générera un intérêt accru parmi les journalistes. La controverse nourrit l'attention des médias.

Trouves des champions

Selon le type de campagne de défense des droits des bibliothèques menée par votre association, vous pouvez avoir besoin de trouver un ou des élus gouvernementaux prêts à défendre vos intérêts. Ces champions pourraient aider à faire progresser vos intérêts dans le contexte de l'élaboration et de l'amendement de lois nationales. Ils peuvent aussi vous défendre contre des propositions susceptibles de nuire à vos intérêts. Prenez le temps d'établir des relations avec ces personnes dès maintenant. L'appui d'élus gouvernementaux qui soutiennent votre cause suscite l'attention des médias, qui peuvent ainsi parler de vos intérêts plus facilement.

Mobilisation

Utilisez les membres de votre association et leurs compétences tout au long de la campagne. Donnex-leur des éléments argumentés, donnex-leur des documents explicatifs et indiquez-leur quelles sont les questions à poser. Leur participation est une denrée précieuse : ne partez pas du principe qu'ils savent tout. Donnex-leur des points principaux à soulever, des points simples à évoquer dans une lettre ou lors d'un entretien téléphonique.

Fournissez-leur des address, des courriels, des numéros de téléphone et de fax. Une mise en garde : les élus gouvernementaux et leur personnel ne sont pas nécessairement aussi adeptes au courriel que vous pourriez le croire. Soyez prudents. Utilisez la voie classique du courrier en cas de doute.

Vos associations devraient avoir une liste des membres les plus influents prêts à utiliser leurs connaissances et leur intelligence des instances nationales, afin de servir vos intérêts.

Ne renoncez pas !

Même si les perspectives de vos intérêts en jeu sont sombres, ne cessez jamais d'avancer vos arguments publiquement et respectueusement. Les élus gouvernementaux cherchent sans relâche à s'assurer

qu'ils rencontrent le moins de résistance possible de la part des groupes d'intérêt. Ne laissez jamais tomber ! Si votre organisation s'oppose à une proposition particulière, saisissez toutes les occasions pour montrer que vous ne pouvez pas en accepter les termes.

Conclusion

La défense des droits change rapidement dans le monde d'aujourd'hui. Plus d'organisations s'impliquent que jamais par le passé dans la défense de leurs causes et de leurs intérêts auprès des élus gouvernementaux. Si vous débutez dans cette démarche, assurez-vous que le message délivré par votre organisation ne s'oublie pas.

Si vous avez déjà été impliqué dans des actions de défense des bibliothèques faites des évaluations régulières de l'orientation de votre démarche. D'éveloppez de nouvelles idées pour faire naître l'intérêt pour votre cause et cherchez de nouveaux partenariats quand c'est faisable. Sachez vendre vos intérêts en gardant à l'esprit qu'ils desservent le bien public. Épuisez toutes les possibilités, car on ne sait jamais ce qui peut arriver.

Pour plus d'informations sur l'éducation relative à défense des droits, veuillez contacter:

IFLANet: <http://www.ifla.org>

Special Libraries Association: <http://www.sla.org>

American Library Association: <http://www.ala.org>

Australian Library and Information Association:
<http://alia.org.au>

European Bureau of Library, Information and
Documentation Associations:
<http://www.eblida.org>

Japan Special Libraries Association:
<http://www.jsla.or.jp>

*French translation by Sabine Bouladon,
NAATI accredited professional translator, Canberra, 26 July 2005.*



International Federation of
Library Associations and Institutions

Fédération Internationale
des Associations de Bibliothécaires
et des Bibliothèques

Federación Internacional de
Asociaciones e Instituciones
Bibliotecarias

P.O. Box 95312
2509 CH The Hague
Netherlands

Internationaler Verband
der Bibliothekarischen
Vereine und Institutionen

Expansion de la Défense des Droits (‘Advocacy’) dans la collectivité bibliothécaire

**Directives pour le
développement des relations
avec les gouvernements trans-
frontières**

**Section Fiabb sur la gestion des
associations de bibliothécaires
et de bibliothèques (GABB)**

<http://www.ifla.org/VII/s40/smla.htm>

Introduction

Pour promouvoir la diffusion des connaissances, de l'éducation et de la culture dans tous les pays à travers le monde, il est essentiel que toutes les formes d'information puissent circuler librement. L'accès à l'information contribue non seulement à une meilleure compréhension internationale, il permet aussi de faire reconnaître et respecter la diversité d'opinions et de renforcer l'enrichissement entre les cultures.

(extrait des principes d'accès à l'information et à la liberté d'expression de la FIABB, 1997)

Plus l'industrie de l'information devient complexe, plus les États s'investissent à tous les niveaux. Les conséquences des débats politiques continueront à avoir un impact sur les bibliothèques et les programmes de l'information. Ainsi les associations de bibliothèques et les associations liées à l'information doivent participer activement à la formulation des lois et des règlements. C'est le rôle de votre association d'informer et d'éduquer les élus politiques à tous les niveaux de l'État sur les problèmes concernant toute la communauté de l'information.

Mise en place du projet

Pour permettre aux membres des associations de défendre les droits des bibliothèques, chaque association doit établir une plateforme de relations avec son Gouvernement. Ce document devrait définir la mission, les buts et les activités spécifiques qui seront entreprises par l'association. Si la mission et les buts se doivent d'être relativement constants, les activités seront réexaminées régulièrement pour en ajuster la pertinence. La plateforme doit comprendre, d'une part, des catégories de questions d'application générale qui vont continuellement préoccuper l'association, elle doit aussi incorporer des objectifs relatifs à la gamme d'application et à la portée de la défense des droits des membres.

Etat des lieux

Une fois la charte officielle mise en place, votre association doit développer un inventaire des capacités et des compétences susceptibles d'être mises en œuvre pour des besoins de défense de droits. Par exemple, si votre association se compose de bénévoles, il faut nommer un membre responsable des relations avec le Gouvernement. Si votre association a la chance d'avoir une équipe chargée des relations avec l'administration, les compétences réunies devraient être considérées la première ligne de défense ou d'attaque dans une campagne de défense des droits des bibliothèques. Les responsables expérimentés, les

comités et les réseaux mis en place par les membres peuvent aider à lancer une campagne chargée de défendre un problème donné, dans la mesure où ces instances sont déjà organisées et comprennent la communication inter-association. Enfin, puisque les associations établissent habituellement des relations avec d'autres organisations, ces affiliations doivent être exploitées, afin de faire progresser des intérêts ressemblants dans le contexte de l'élaboration d'une politique d'information globale.

Appel à l'action

Si votre association envisage une stratégie pour promulguer un décret ou réagir contre une proposition mal construite, le moment viendra où il vous faudra préparer votre personnel et les membres de votre association à faire campagne pour la défense de vos droits. Si vous avez, déjà recensé l'ensemble de vos capacités et de vos compétences, vous serez rapidement en mesure de réunir une équipe de travail qui puisse débiter ses travaux immédiatement.

Le premier impératif consistera à bien cerner la finalité des efforts mis en jeu dans votre démarche. Si le but est de convaincre les élus de promulguer une nouvelle loi, votre association devra avancer et défendre les aspects positifs de vos arguments afin de susciter le maximum de soutien possible. Si votre but est de rejeter une proposition mal construite, votre association aura besoin de développer une argumentation logique regroupant des motifs donnés afin de s'opposer au projet.

Cadrer le problème

L'étape suivante consiste à élaborer une stratégie afin d'influencer l'opinion publique. Il s'agit de cadrer le problème. Aucune organisation ne peut faire l'impasse sur cette étape, dans le cadre d'une campagne de défense de droits. Si les élus gouvernementaux sont rapidement convaincus de la nécessité de soutenir votre action, votre tâche n'en sera que plus facile par la suite. La création et la diffusion d'un communiqué de la position par rapport à la question discutée permettra d'asseoir la position de votre association.

La façon la plus efficace de cadrer un problème est d'exprimer une préoccupation relative à l'impact qu'il pourrait avoir sur le public. En présentant une argumentation pour votre proposition ou idée telle qu'elle touche le citoyen moyen dans votre pays, votre organisation pourra engendrer un niveau de soutien le plus large possible. Si votre organisation a une proposition à faire ou une solution à donner, celle-ci devra être reliée à vos efforts pour engendrer un soutien public généralisé.

Diffusion publique

Une fois affirmé le point de vue de votre association sur un point précis, cette information doit être rendue publique de toutes les façons possibles. Dans la mesure du possible, contactez les journalistes des quotidiens, des magazines, de la radio et de la télévision pour renforcer votre campagne. Le fait de contacter l'organe de presse qui couvre les activités de votre association, de mettre en avant vos préoccupations lors des réunions avec les autres associations, de parler à des groupes de citoyens, et de faire constamment de la publicité pour votre cause, renforcera vos efforts, et vous permettra de gagner le soutien nécessaire.

Si votre organisation n'a pas encore créé un réseau de contacts réguliers avec la presse et les médias, elle doit y remédier sans tarder.

Trouver des journalistes qui sympathisent avec les préoccupations de votre organisation favorisera une diffusion rapide de vos préoccupations et de vos idées.

Obtenir de l'aide de vos amis

Virtuellement, toute association crée des liens avec d'autres associations. Ces alliances sont à exploiter lors des campagnes où vous défendez votre cause. Les élus gouvernementaux seront plus volontiers enclins à se pencher sur les intérêts d'une large coalition que sur les besoins d'un groupe aux intérêts restreints. Ne supposez pas que de telles organisations doivent nécessairement représenter des profession ou des intérêts en commun. Beaucoup d'organisations très diverses trouvent souvent un terrain d'intérêts communs par rapport à un point précis.

Les associations de bibliothèques devraient d'abord communiquer entre elles avant de conclure des accords avec d'autres organisations non axées sur les bibliothèques. Cela permettra à la profession de se faire entendre d'une voix plus unie, quand c'est possible.

Renseignements secrets sur des points de vue en concurrence avec les vôtres

Même si votre organisation est assurée du bien-fondé de sa position, les actions de tout groupe s'opposant à vos efforts se doivent d'être surveillées avec soin. Les organisations doivent connaître et comprendre les arguments qu'on leur oppose.

Sachez que, à la longue, l'on vous interrogera sur ces arguments contraires ; soyez prêts à les réfuter.